



SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

MA STRASBOURG



LA DECISION FUGACE

À Strasbourg, il semblerait que certains officiers de permanence soient atteints de phobie administrative, pour preuve la gestion abracadabrantesque de ce samedi face à un détenu fraîchement sorti de l'UDV.

Ce détenu a été confronté au refus des agents de réceptionner des cigarettes provenant de son ancien secteur, il a donc jugé normal de proférer des insultes ainsi que des menaces envers les agents de l'unité et de s'adonner à un tapage qui contraindra les agents à faire appel au gradé.

MAIS

C'est sans compter l'intervention de l'officier de permanence. Qui lui, préférera gérer son week-end plutôt que de gérer la détention en répondant favorablement aux doléances du détenu !!

Était-ce la meilleure solution face à un détenu qui venait de menacer la surveillante ?

OU

Était-ce la seule solution face à un détenu qui venait de provoquer un tapage en insultant les agents ?

PIS-ALLER

Dans tous les cas merci d'avoir respecté les agents, qui eux continueront à gérer ce détenu durant sa détention et encore MERCI pour ce choix judicieux qui, **IN FINE** portera préjudice aux agents.

Et... **BON WEEK-END !**



Strasbourg, le 13 octobre 2024

le bureau local

